

## Plan avortement OSCAR dans les Savoie modalités pratiques pour les éleveurs

**Rappel : La déclaration d'avortement est obligatoire pour la recherche brucellose :**

- dès le 1<sup>er</sup> avortement pour les bovins,
  - dès le 3<sup>e</sup> avortement en 7 jours pour les petits ruminants
- une visite vétérinaire doit être programmée**

Si vous faites face à une série d'avortements  
Contactez le GDS et votre vétérinaire pour déclencher le dispositif plan  
avortement OSCAR pour rechercher la cause de ces avortements en série, afin  
d'adapter les mesures de prévention et de lutte !

### GDS DES SAVOIE :

Contact bovin: Cyril Aymonier - ☎ 04.79.70.78.24

Contacts ovin-caprin : Maud Hazard - ☎ 06.65.91.68.22

Les documents techniques sont disponibles sur le site : [www.gdsdessaioie.fr](http://www.gdsdessaioie.fr)

### Quand déclencher le dispositif ?

#### ➤ Lors d'avortements en série uniquement

L'objectif est d'effectuer un **diagnostic de troupeau** et non un diagnostic individuel.

#### **Bovins**



**Avortements rapprochés** : 2 ou plus en 30 jours ou moins

**OU**

**Avortements espacés** : 3 ou plus en 9 mois (quelle que soit la taille du troupeau)

#### **Ovins / caprins**



**Avortements rapprochés** : 3 avortements ou plus en 7 jours ou moins

**OU**

**Avortements espacés** :

Evaluation sur le lot de reproduction et sur une durée de 3 mois :

- lot < 250 femelles : 4 % d'avortements
- lot > 250 femelles: à partir du 10<sup>ème</sup> avortement, quelle que soit la taille du lot/ troupeau

S

rins

- => Conserver le ou les avorton(s) au frais jusqu'à l'arrivée du vétérinaire
- => Bloquer les femelles avortée(s) depuis moins de 8 jours (prise de sang + 3 écouvillons)
- => Bloquer 10 femelles appartenant au lot touché par les avortements

La boîte de prélèvement OSCAR est à disposition de toutes les cliniques vétérinaires. Elle contient le matériel nécessaire pour faire les prélèvements BOVINS. Pour les PETITS RUMINANTS, un sachet de matériels vient compléter la boîte Bovins. L'ensemble a été distribué aux vétérinaires des Savoie et est disponible auprès du GDS ou des laboratoires départementaux.

## Quelles analyses ?

### Bovins

- Le diagnostic sera systématiquement entrepris pour :
- la brucellose (obligatoire pour les femelles ayant avorté si non réalisé antérieurement)
  - la fièvre Q
  - la BVD
  - la néosporose
  - Salmonella
  - Listéria Monocytogenes

### Ovins / caprins

- Le diagnostic sera systématiquement entrepris pour :
- la brucellose (obligatoire pour les femelles ayant avorté si non réalisé antérieurement)
  - la fièvre Q
  - la chlamydie
  - la toxoplasmose
  - Salmonella
  - Listéria Monocytogenes

Analyses pour la recherche de la brucellose. Le travail technique supplémentaire propre aux prélèvements OSCAR pourra être facturé par le vétérinaire.

Une aide financière est apportée à l'éleveur par le GDS des Savoie à hauteur de 50% des frais d'analyses prévues dans le protocole de 1<sup>ère</sup> intention. **Seuls les protocoles complets pourront être indemnisés.** Le GDS fournit la boîte de prélèvement aux vétérinaires (sur crédit du Conseil Savoie Mont Blanc) et paye l'affranchissement Colissimo Retour (étiquette fournie).

### Valorisation des résultats : OSCAR

L'observatoire et suivi des causes d'avortement chez les ruminants (Oscar) est un dispositif national qui vise à **recueillir et valoriser les résultats de ces protocoles, de façon anonyme.**

Sa finalité est d'améliorer la connaissance des causes infectieuses des avortements, puis d'**adapter les mesures de diagnostic, de prévention et de lutte.**

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la Plateforme nationale d'épidémiologie en santé animale (Plateforme ESA).